



ARRÊTÉ DU MAIRE N°299/2024

Le Maire de SEYSSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,

Vu la demande de DEGEORGES TP, 83 Rue des Roseaux 74330 EPAGNY METZ-TESSY de réaliser des travaux de mise aux normes d'un branchement électrique et enfouissement entre le lundi 21 octobre et le vendredi 8 novembre 2024 sur la Rue du Mont des Princes.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Afin de permettre le bon déroulement des travaux,
la circulation sera alternée par des feux tricolores
la vitesse sera abaissée à 30 Km/h
le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

ARTICLE 2 L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'entreprise DEGEORGES TP. La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise DEGEORGES TP sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à ne pas entraver le passage des bus de transport scolaire ainsi que l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 4 L'entreprise DEGEORGES TP veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état et à préserver les droits des tiers.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à l'entreprise DEGEORGES TP, 83 Rue des Roseaux 74330 EPAGNY METZ-TESSY
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre technique municipal,
- au service des transports de la CCUR,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 17 octobre 2024
Le maire, Gérard LAMBERT

